



Notre maternité reconnaît que l'allaitement maternel est la norme en matière d'alimentation du nouveau-né et du nourrisson. L'allaitement est important pour la santé de la mère et de l'enfant.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations nationales et internationales préconisent l'allaitement maternel exclusif durant les six premiers mois de vie de l'enfant et la poursuite de l'allaitement jusqu'à deux ans et au-delà avec l'ajout d'aliments complémentaires.

SOUTENIR, PROTÉGER ET PROMOUVOIR L'ALLAITEMENT MATERNEL

Notre maternité vise à offrir à chaque enfant le meilleur départ possible dans la vie en créant un environnement favorable à l'allaitement maternel. Nous reconnaissons également l'autonomie et la compétence des parents en les accueillant, les informant et les accompagnant, que l'enfant soit allaité au sein ou non.

PRATIQUES DE SOINS

Nous nous engageons envers les femmes enceintes, les mères et les coparents à transmettre de l'information juste et à jour sur l'allaitement maternel et sa pratique.

Nos consultantes en lactation interviennent quotidiennement auprès des femmes et futures mamans avant et après l'accouchement pour les soutenir dans leur choix.

Nous mettons en place les pratiques favorables à l'allaitement comme :

- ▶ Le contact peau à peau dès la naissance pendant au moins une heure
- ▶ La tétée le plus tôt possible dès que le bébé est prêt
- ▶ La cohabitation en continu

Tous les soins sont réalisés en présence de la maman et/ou du coparent. En cas de séparation pour des raisons médicales tout sera mis en place pour faciliter le rapprochement mère-enfant et la stimulation et/ou expression manuelle (chambre kangourou, tire-lait, rencontre avec la consultante en lactation).

ACCOMPAGNEMENT

Nous accompagnons la mère pour initier et poursuivre l'allaitement maternel, même si elle doit être séparée de son bébé. Nous l'encourageons à allaiter son bébé à la demande selon les signes démontrant qu'il est prêt à téter. Nous nous engageons à soutenir les familles lors de situations difficiles.

Après la naissance, Les mères qui n'allaitent pas ou qui cessent d'allaiter, recevront un enseignement individuel sur l'alimentation du nouveau-né, tout le soutien et les informations nécessaires à la préparation des biberons, aux mesures d'hygiène et aux rations en respectant les rythmes de bébé.

De plus, elles bénéficient de tous les avantages de l'application de cette politique.

FORMATION

Nous veillons à ce que le personnel possède les connaissances et les compétences nécessaires pour soutenir les familles.

RETOUR À DOMICILE

Nous renseignons les familles sur les ressources de la communauté qui offre de l'aide et du soutien à l'allaitement. Un relais et un suivi avec des professionnels de santé sera organisé (sage-femme libérale, consultante en lactation, PMI, médecins...). Les parents recevront les coordonnées des associations de soutien à l'allaitement et de la consultante en lactation.

ÉTHIQUE

Nous respectons le code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'OMS, qui contribue à procurer aux nourrissons une nutrition sécuritaire, saine et adéquate en protégeant et en encourageant l'allaitement.